



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Monsieur BIRON MARCEL** représentant la **S.A. CHAMBORIMMO** demeurant à - dont les bureaux se trouvent à **6200 CHATELET, Rue Longue 238**

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET (Bouffioulx), rue Longue 238** et cadastré **Bouffioulx (4) section B n°s 788M et 788N**

Le projet consiste à **régulariser un carport et une terrasse couverte avec une réserve en annexe à une habitation existante**

et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet déroge au plan de secteur pour le motif suivant :

Le volume secondaire isolé se situe en partie en zone agricole.

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- Point 1.4.2.2. page 59 : La superficie du volume secondaire isolé construit est supérieure à 35m² (101,4m²);
- Point 1.4.2.3. page 59 : Le volume secondaire isolé n'est pas implanté à 2m minimum par rapport aux limites de la parcelle (carport situé à +/- 40cm d'une limite);
- Point 1.4.2.4. page 59 : Le volume secondaire isolé n'est pas situé à 3m minimum du bâtiment principal (carport situé à +/-1m du bâtiment principal);
- Point 2.4.1. page 60 : La hauteur du volume secondaire isolé couvert par des toitures plates est supérieure à 3m (3,05m, 3,15m et 3,35m);
- Point 3.2.3.1. page 61 : Le volume secondaire isolé est couvert en partie par des toitures plates et en partie par une toiture à 4 versants;
- Point 4.1.3.1.8. page 64 : Le volume secondaire isolé n'est pas réalisé avec les mêmes matériaux que ceux du bâtiment principal (colonnes en acier, bardage en cèdre pour les habillages des toitures plates);

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 (Dérogação à un plan ou aux normes d'un guide régional) du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau).

- les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

- le 31 mai 2018 jusque 20 heures.

~~- le samedi de 9h00 à 12h00.~~

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Urbanisme **téléphone : 071/243.244 – mail : urbanisme@chatelet.be**

L'enquête publique est ouverte le 24/05/2018 et clôturée le 07/06/2018

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET(Châtelineau)

- par télécopie au numéro : 071/24.44.53

- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

- remises à Monsieur DEVOS Didier dont le bureau se trouve à l'Administration communale, rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET(Châtelineau).

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **2018/3**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme, de l'agent communal désigné à cette fin ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET (Châtelineau), le **07/06/2018**, à **16h00**.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ~~– le conseiller en environnement~~ la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet – est Monsieur DEVOS Didier dont le bureau se trouve à 6200 CHÂTELET (Châtelineau), rue Gendebien 59 – Service Urbanisme.

A Châtelet, le **09 MAI 2018**

Le Directeur général,



Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(Délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ